



GOLF
SARREGUEMINES
CONFLUENCES

CONTRAT D'ENSEIGNEMENT

Golf Sarreguemines Confluences
1 allée du Golf
F-57200 Sarreguemines
Tél. 0033 3 87 27 22 60 / Fax. 0033 3 87 27 22 61
E-Mail: golf.sarreguemines@confluences.co

	Coordonnées du titulaire principal	Si le titulaire est mineur, identité et coordonnées du détenteur de l'autorité parentale
Civilité :	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme.
Nom, Prénom :	_____	_____
Date de naissance :	_____	_____
Nationalité :	_____	_____
N°, Rue:	_____	_____
Code postal, Lieu :	_____	_____
Pays de résidence	_____
Téléphone fixe:	_____	_____
Téléphone mobile:	_____	_____
E-Mail:	_____	_____
Profession:	_____	_____
Téléphone: (Société)	_____	_____
Parrainé par:	_____	

1. TARIFS

- PASS 6 MOIS 450.00 EUR TTC *
- PASS 12 MOIS : 750.00 EUR TTC *

*Remise couple 10%, étudiants 30 %, moins de 18 ans 40%, groupes 10% (minimum 3 personnes sur un créneau horaire identique).

2. FORMULES D'ENSEIGNEMENT

- **PASS' 6 MOIS :**
 - 20 heures de cours collectifs d'1 heure en 2 niveaux
 - 3 heures de cours individuels (½ heure ou 1 heure au choix, 1 heure pour un couple)
 - 3 heures en 2 parcours accompagnés (3 max.)
 - 1 heure ½ règles et étiquette (séances à volonté)
 - accès au parcours après 6 séances
 - 10 seaux de balles
 - Le Pass comprend le passage de la carte verte (2 heures de pratique et 1 heure de théorie)

- **PASS' 12 MOIS :**
 - 30 heures de cours collectifs d'1 heure ½ en 2 niveaux
 - 6 heures de cours individuels (½ heure ou 1 heure au choix, 1 heure pour un couple)
 - 4 heures ½ en 3 parcours accompagnés (3 max.)
 - 1 heure ½ règles et étiquette (séances à volonté)
 - accès au parcours après 6 séances
 - 20 seaux de balles
 - Le Pass comprend le passage de la carte verte (2 heures de pratique et 1 heure de théorie)

3. DISPONIBILITES

Pour mieux planifier les cours, cochez s.v.p. les jours durant lesquels vous êtes disponibles pour prendre vos cours.

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
MATIN	MIDI	MATIN	MIDI	MATIN	MIDI	MATIN	MIDI	MATIN	MIDI	MATIN	MIDI	MATIN	MIDI

Toute leçon doit être réservée. Toute leçon réservée et non annulée plus de 48h avant la date du cours sera due. Les cours seront donc décomptés automatiquement sur le compte du client du solde restant.

4. DUREE

Le présent contrat d'entraînement est conclu pour la durée de la formule choisie par le titulaire principal à compter du 15 du mois de signature ou du 1^{er} jour du mois suivant :

- 6 mois pour le PASS' 6 mois : du au
- 12 mois pour le PASS' 12 mois : du..... au

A l'expiration de cette durée, le titulaire ne pourra pas renouveler la même formule et les leçons non prises seront perdues.

Dans le cas de renouvellement de cotisation, dans les 15 jours suivant la date de fin du Pass', le titulaire de ce dernier aura 2 mois pour terminer ses cours restants à compter de la fin du Pass'.

5. ACCES AU PARCOURS

A compter du 1^{er} parcours accompagné, l'accès au parcours est autorisé uniquement du trou 1 au 9 et 2h avant le coucher du soleil avec l'obligation de réserver un départ, et jusqu'à obtention de la carte verte.

Après la validation de la carte verte, l'accès aux 18 trous est libre sur réservation jusqu'à la date de fin du Pass'.

6. MODE DE PAIEMENT

Espèces

Carte bancaire

Virement

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

7. PROLONGATION DU CONTRAT POUR CAUSE DE MALADIE

En cas d'incapacité médicale de jouer au golf justifiée par un certificat médical d'au moins 14 jours, le PASS sera prolongé de cette même durée. Le titulaire ne pourra demander aucun remboursement.

8. APTITUDE A LA PRATIQUE DU SPORT

Le titulaire devra, avant d'utiliser les installations sportives du golf vérifier sous sa seule responsabilité qu'il a la capacité physique, sportive et technique nécessaire et qu'aucune contre-indication médicale ne s'oppose à cette utilisation.

Pour l'accès au parcours, la validation de la carte verte et la participation à une compétition, la licence FFgolf est obligatoire ainsi qu'un certificat médical de non-contre-indication du golf.

9. ASSURANCE

Le titulaire devra être assuré au titre de sa responsabilité civile et devra pouvoir justifier d'une telle assurance. La licence FFgolf remplit ces conditions.

10. RESILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat sera résilié de plein droit par le Golf Sarreguemines Confluences dans les cas suivants :

- non-respect du présent contrat par le titulaire ;
- non-respect des règles de golf ou du Règlement Intérieur du Golf Sarreguemines Confluences par le titulaire ;
- comportement déplacé, dangereux ou agressif dans toute l'enceinte du Golf Sarreguemines Confluences.

Dans tous les cas cités, le titulaire ne pourra prétendre à un remboursement total ou partiel de son abonnement.

Le présent contrat sera résilié de plein droit par le titulaire dans les cas suivants :

- interruption définitive du golf pour des raisons médicales dûment justifiées par un certificat médical
- un déménagement supérieur à 100 kilomètres sur justificatif de domicile (bail ou facture) pendant la durée du Pass'.

Dans les cas cités ci-dessus, le Golf de Sarreguemines Confluences remboursera au prorata temporis, pris en compte à partir de la notification écrite de l'abandon du golf ou du déménagement effectif.

Pour les deux parties, la résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception par le titulaire, et produira effet à la date de la première présentation de cette lettre.

11. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies lors de la conclusion de ce contrat sont enregistrées dans le fichier de clients du club afin de permettre l'enregistrement des leçons de golf et de permettre la réservation de départs sur le parcours. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1977, le titulaire bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification, aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il pourra s'adresser à la direction du club.

12. Litiges :

Le présent contrat est régi par les règles de droit français.

Fait à _____

Le _____

En deux exemplaires,

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Signature du titulaire principal du contrat

Signature du représentant légal du titulaire principal
s'il est mineur

Cachet et signature du représentant du Golf
Sarreguemines Confluences :
